

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

## LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2023  
A 18h00 – AUREILLE

L'an deux mille vingt-trois,  
le six juillet,  
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Grand-Terre de la commune d'Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; LICARI Pascale ; MARIN Bernard ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; FERRAT Laurent (suppléant de MME. PONIATOWSKI Anne) ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; WIBAUX Bernard.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE (PARTICIPATION A L'ENSEMBLE DES VOTES) :** MMES. BODY-BOUQUET Florine ; JODAR Françoise.

**EXCUSES :** MMES ET MM. CASTELLS Céline ; GESLIN Laurent ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; UFFREN Marie-Christine.

**PROCURATIONS :**

- De M. ARNOUX Jacques à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à MME. CHRETIEN Murielle ;
- De M. GALLE Michel à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De MME. PELISSIER Aline à M. WIBAUX Bernard ;
- De MME. PLAUD Isabelle à M. FAVERJON Yves ;
- De MME. ROGGIERO Alice à M. BLANC Patrice ;
- De MME. SCIFO-ANTON à M. FERRAT Laurent.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. COLOMBET Gabriel.

## LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	N° DELIBERATION	OBJET	VOTE
06/07/2023	N°79/2023	Demande de retrait du Syndicat Sud Rhône Environnement – SRE – Traitement des déchets	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°80/2023	Création d'un service commun Pole numérique – DPO mutualisé et système d'information	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés

06/07/2023	N°81/2023	Rapport relatif aux actions entreprises par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC PACA)	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°82/2023	Participation de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au programme LEADER 2023-2027	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°83/2023	Création de postes liés à la campagne d'évaluation 2022 – Modification du tableau des effectifs	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°84/2023	Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°85/2023	Attribution du marché n°AO2023-01 accord cadre à bons de commande fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°86/2023	Attribution du marché n°AO2023-02 « accord-cadre de fourniture de composteurs individuels, de composteurs collectifs et de lombricomposteurs »	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°87/2023	Attribution du marché AO2023-03 « réhabilitation d'une unité de déshydratation des boues biologiques de la station d'épuration de Saint-Rémy-de-Provence »	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°88/2023	Attribution du marché MAPA2023-03 relatif à la construction d'un quai de transfert et du centre technique « Nord Alpilles » – ZA la Massane 4 - Saint-Rémy-de-Provence	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°89/2023	Consultation n°MAPA2023-06 Remplacement du réseau d'eau potable – Voie communale Romaine – Commune de Saint Rémy de Provence	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°90/2023	Avenant n°1 MAPA2022-11 : Requalification de la déchèterie « Sud Alpilles » (Maussane-les-Alpilles/Paradou) – lot n°1	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°91/2023	Avenant n°1 MAPA2022-11 : Requalification de la déchèterie « Sud Alpilles » (Maussane-les-Alpilles/Paradou) – Lot n°2	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°92/2023	Avenant n°1 MAPA2022-11 : Requalification de la déchèterie « Sud Alpilles » (Maussane-les-Alpilles/Paradou) – Lot n°3	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°93/2023	Avenant n°1 MAPA2022-12 travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Quartier des jardins à Saint Rémy de Provence – tranche ferme	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°94/2023	Avenant au marché n° MAPA2021-19 Remplacement du réseau d'eau potable et de ses branchements sur la route de Servanes à Mouriès	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés

06/07/2023	N°95/2023	Mode de fonctionnement de la pépinière-incubateur « La Bergerie » – Modification de la délibération du Conseil communautaire n°21/2021 en date du 04 février 2021	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°96/2023	Demande de financement auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds vert 2023 : « Travaux de rénovation énergétique des bureaux d'information touristique (BIT) de Fontvieille et Mouriès et du centre technique (CT) « Sud Alpilles » situé à Maussane-les-Alpilles	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°97/2023	Demande de financement auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2023 : « Fourniture et pose de composteurs collectifs »	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
06/07/2023	N°98/2023	Désaffectation et déclassement de véhicules – Service déchets	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés

La séance<sup>i</sup> a été levée à 19h02.

Le Président



Hervé CHERUBINI

<sup>i</sup> Le procès-verbal de chaque séance est approuvé par l'assemblée délibérante au commencement de la séance suivante. Il est ensuite publié sous forme électronique sur le site internet de la CCVBA [www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr). De même, un exemplaire papier est mis à disposition du public au siège de la CCVBA. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.